



## Avenant et changement d'adresse

Par **bosoleil77**, le **18/03/2011** à **18:59**

j'ai changé d'adresse depuis 4ans Mon Employeur m'adresse mon courrier à ma nouvelle adresse. Mais continu à garder mon ancienne adresse sur les avenant à mon de contrat (augmentation de salaire et indemnité de déplacement) mes fiches de payes sot édité à ma nouvelle adresse. Mon employeur refuse de donner la raison .  
Pouvez vous me renseigner SVP MERCI

BIEN AMICALEMENT

Par **P.M.**, le **19/03/2011** à **10:28**

Bonjour,

Il vous est donc facile de rectifier l'adresse sur les avenants en les retournant éventuellement par lettre recommandée avec AR pour lui signaler l'anomalie...

Par **bosoleil77**, le **19/03/2011** à **11:47**

bonjour merci d'avoir pris le temps de me répondre .

j'ai déjà procédé de la sorte ,il ne tien absolument pas compte.

Cette année j'ai reçus le même document,je pense que c'est délibéré de sa part pour me pas augmenter mes frais de transport étant donné que mon domicile actuel est plus éloigné de mon lieu travail.(cela augmente les frais de déplacement?) pour mon Patron on ne droit pas on ne peut pas changer l'adresse d'un contrat de travail.

Avec lui je suis vraiment dans position délicate. merci de me dire quoi faire ? je me trouve pas logique d'avoir deux adresse sur mes documents professionnel sait j'amaïis

MERCI

bien Amicalement

Par **P.M.**, le **19/03/2011** à **12:32**

Il serait intéressant de demander à l'employeur sur quel texte il s'appuie pour prétendre que vous n'avez pas le droit de changer d'adresse pendant le contrat de travail à moins qu'il

compte vous assigner à domicile et celui qui y figure initialement...

Le remboursement des titres de transport en commun est prévu au Code du Travail et n'a jamais prévu une telle disposition...

Par **martine ayel**, le **16/02/2017** à **15:49**

un salarié dont l'adresse personnelle change doit la communiquer à son employeur mais doit-on pour autant rédiger un avenant au contrat de travail et le communiquer par lettre recommandée avec accusé de réception au salarié ?

merci

cdlt

martine

Par **P.M.**, le **16/02/2017** à **16:41**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il aurait été préférable d'ouvrir un nouveau sujet mais je vous réponds quand même...

A priori, pour un simple changement d'adresse, il n'y a pas besoin d'établir un avenant mais vous pourriez accuser réception au salarié du changement et que vous en avez pris bonne note...